Rejoignons-nous vite maintenant pour

APRÈS

#4

Quel plan de relance ? Dans quelle perspective ? Selon quels principes ?

Christian du Tertre, Professeur émérite des sciences économiques à l'Université de Paris, Directeur scientifique du laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS, Président de l'Institut Européen de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération

La crise sanitaire se poursuit et semble s'installer pour une période beaucoup plus longue que celle que l'on avait pu imaginer en début de pandémie. Nombre de commentateurs considéraient que les conséquences sociales et économiques du virus relevaient d'un « épisode » d'un ou deux mois, avec un « retour à la normale » par la suite. Mais, aujourd'hui, la prise de conscience de l'installation du virus et de ses dérivés, sur le long terme, grandit et ses conséquences sociétales engagent une réflexion très largement répandue sur la façon de vivre et de travailler autrement, en leur « compagnie ».

Déjà, depuis plusieurs décennies, de nombreux observateurs et acteurs préoccupés par le devenir de nos sociétés analysaient les impasses de la dynamique économique dominante et soutenaient l'émergence d'expériences innovantes permettant d'expérimenter les conditions de la Transition vers un développement durable. Si, ces expériences, souvent remarquables, sont restées encore limitées et isolées, la possibilité de s'en inspirer pour faire face à la situation actuelle est posée. En effet, ces expériences peuvent servir de points d'appui stratégiques pour faire face à la « dégradation de l'économie », ainsi que les nouvelles initiatives de la société civile qui se sont mises en place depuis le début de la pandémie. Encore faut-il les répertorier, en dégager un « référentiel de pensée et d'action » pour ne pas reproduire les ressorts économiques qui nous ont conduits à la situation actuelle.

Si chacun s'accorde sur le fait que la récession est arrivée et s'installe sur le long terme, la façon d'y faire face reste encore obscure. Certes la question d'une nouvelle dynamique économique est posée dès maintenant; mais selon quelles lignes de force, selon quels principes dynamiques? Certes, la conception d'un plan de relance est à l'ordre du jour. Mais quel plan de relance? Au service de qui ? Sur quelles bases et conventions institutionnelles ? Pour éviter quels écueils ?

Apports et limites des plans de relance monétaires et financiers

Les différents Etats nationaux et l'Europe réfléchissent à l'établissement d'un plan de relance devant succéder aux premiers dispositifs mis en place pour faire face au choc du confinement. En France, les garanties financières aux prêts bancaires, les remises de charges sociales, l'extension du chômage partiel et les aides sociales aux plus démunis servent d'amortisseur, de court terme. Ces choix apparaissent judicieux lorsque l'on compare la situation de la France à celle des Etats-Unis... Mais d'autres mesures doivent être rapidement envisagées cette fois sur un plus long terme, pour accompagner la reprise des activités économiques liée à la levée progressive du confinement. Les thèses néolibérales ayant rapidement disparu, la notion de plan de relance revient à l'agenda des responsables politiques.

Dans cette perspective, la situation actuelle est souvent comparée aux lendemains de la seconde guerre mondiale et l'expression « Plan Marshall » refait surface. La possibilité de réaliser des déficits publics sur le long terme est ré-envisagée, avec des dépenses publiques spécifiques, ciblées sur les secteurs d'activité et les entreprises les plus touchées.

Si cette orientation apparaît nécessaire au premier regard, elle présente malgré tout trois faiblesses majeures :

- le risque que les aides soient accaparées en grande partie par les acteurs financiers dans la mesure où elles seraient dirigées vers le soutien aux banques, d'un côté, aux grandes entreprises industrielles et financiarisées, de l'autre, sans contreparties spécifiques. A la façon dont les actionnaires et les cadres dirigeants de ces entreprises ont vu ces dernières décennies leur revenu augmenter en s'appuyant sur les mesures gouvernementales d'aides aux entreprises. Les crédits impôts-recherches en en sont une illustration;
- le risque de reproduire une structure et une dynamique économiques identiques à celles qui ont conduit nos pays aux impasses actuelles. Tout d'abord, la globalisation de l'industrialisation a provoqué une dépendance des pays comme la France vis-à-vis des pays émergents comme la Chine. Cette dépendance est manifeste, notamment, dans la production de biens indispensables au domaine de la santé et des soins. Cette globalisation a contraint, ensuite, les PME et TPE à s'inscrire dans une « chaîne de valeur » qui provoque une inégalité criante dans l'accès au revenu monétaire, leur mise en concurrence provoquant une

accaparation de ce revenu par les grands groupes industriels et commerciaux, notamment, en aval par le contrôle des relations aux consommateurs. Enfin, la globalisation s'accompagne d'une recherche constante de croissance de la production de biens matériels ainsi que du volume de leur circulation dans le monde (le productivisme) avec ses conséquences délétères sur les enjeux écologiques de la planète comme des territoires locaux, nos « bassins de vie » ;

- le risque de renforcer les inégalités d'ordre territorial par le maintien d'une logique de métropolisation. Cette dernière accroît les inégalités d'accès aux services publics comme privés ; elle coupe les urbains d'un rapport à la nature pourtant essentielle à leur santé physiologique et mentale, élément clé de leur capacité à générer des défenses immunitaires faces aux maladies, notamment virales. Cette métropolisation contribue très largement, aussi, à bétonner les sols et à créer une partition des territoires provoquant l'affaiblissement de la biodiversité, ressource essentielle des régulations écologiques.

Soyons attentifs et précis. Si les politiques keynésiennes de l'après-guerre ont principalement donné satisfaction au développement des pays occidentaux générant ce qui a été appelé les « trente glorieuses », c'est pour trois raisons. La première tient au fait qu'elles étaient menées dans un cadre national, les exportations se présentant comme une extension du marché national. La seconde, souvent ignorée par les économistes, est liée à la structure de l'économie et à l'émergence de conventions institutionnelles pertinentes vis-à-vis d'un développement tiré par l'industrie de masse et une agriculture engagée, ellemême, dans l'industrialisation. La troisième tient aux principes d'organisation du travail, d'organisation inter-industrielle et d'évaluation de la performance, souvent désignés par les appellations de taylorisme ou de fordisme. Ils avaient émergé dans la plupart des pays développés entre les deux guerres et constituaient un socle solide de pilotage des entreprises pour soutenir ce développement.

Cette période historique est derrière nous. Ses conditions de réussite ne sont plus réunies. Certes, l'extension européenne a permis aux entreprises d'envisager un marché de plus grande ampleur, face à la saturation des secteurs industriels dans les marchés de l'ex-Europe de l'ouest. Mais deux écueils son advenus : la dépendance de l'Europe, elle-même, vis-à-vis de la Chine ou de l'Inde dans de nombreux domaines ; les difficultés de coordination des politiques européennes gangrénées par l'idéologie néolibérale et le poids des acteurs financiers. Si la relance n'est pas coordonnée et si elle n'est assumée que par certains Etats, ces derniers vont contribuer à relancer l'économie de leur voisin au détriment d'un déficit non partagé.

Constatons, également que la structure économique des pays européens, dont la France, comme leurs dispositifs institutionnels qui régissent les relations entre acteurs au sein de l'économie réelle, ne sont pas en phase avec une dynamique

économique assumant la prise en charge des enjeux écologiques et celle des inégalités territoriales. Les dispositifs institutionnels actuels sont encore très largement marqués par l'ère industrielle et sa financiarisation. Ils ne sont pas encore adaptés, de manière pertinente, ni aux enjeux écologiques, ni au rôle moteur des activités de services, notamment ceux qui ont une dimension immatérielle et relationnelle forte. La nécessité d'innover en matière institutionnelle afin d'inventer des règles qui mettent les activités manufacturières au service d'un développement territorial durable est encore largement devant nous.

Enfin, les logiques d'organisation du travail néo-tayloriennes réduites à l'influence gestionnaire en vogue aujourd'hui, détruisent le sens et la reconnaissance du travail réel. La généralisation des approches gestionnaires qui sont le relais de la domination de la finance dans les organisations, influence non seulement le privé, mais également le public sous l'emblème du « public management ». Leurs conséquences délétères éclatent au grand jour tout particulièrement dans le domaine de la santé. Les réorganisations successives comme les recentrages sur les dits « cœurs de métiers », sont généralement dictés par des objectifs financiers de court terme, adossés à la réduction d'emplois. La culture managériale évoluant au gré des différents effets de modes anglo-saxons conduit à l'occultation de la centralité du travail dans la création de la valeur, à la justification de l'accroissement des inégalités salariales.

Un contrat sociétal et territorial pour une relance fondée sur cinq séries de critères

Comment, alors, sortir de ces impasses et définir un plan de relance qui ne nous enferme pas dans le passé, mais trace une nouvelle perspective, un nouveau contrat sociétal et territorial, comme point d'appui à la mobilisation des énergies vitales de notre société ? Convenons que, quant au fond, un plan de relance n'aura de pertinence que s'il conduit à soutenir une nouvelle trajectoire de développement.

Quels sont, alors, les différents critères permettant de soutenir l'émergence d'une nouvelle trajectoire de développement durable ?

Selon nous, *cinq séries de critères* devraient être retenues. Il s'agit de permettre de :

- Se dégager d'une dynamique industrielle inscrite dans la globalisation, sans limite, ni finalité précise. Cela concerne tant les activités agricoles, manufacturières ou de services. Il s'agit de redonner une perspective à ces activités en les reliant aux attentes des territoires infranationaux concernant, notamment, leurs transitions écologiques, sociales et sociétales. L'enjeu est de concentrer les efforts monétaires et budgétaires sur l'économie réelle qui a du sens ; celle qui est associée de manière directe et indirecte aux « grandes fonctionnalités de la vie »

en capacité d'intégrer les enjeux écologiques, un nouveau rapport à la nature. Elles sont, notamment, identifiables dans les espaces territoriaux infranationaux : la santé, le bien vivre alimentaire, l'éducation et la culture, la transition énergétique, la mobilité, un habitat, en lien le plus étroit possible avec la nature et le respect de la biodiversité ;

- Généraliser l'instauration de formes d'organisation du travail intégrant une dimension réflexive fondée sur des retours d'expérience. C'est la condition indispensable de la reconnaissance du travail réel et de l'engagement des personnes, soutenant le développement de leur santé physiologique et mentale. C'est aussi, le vecteur qui permet de redonner du sens à l'activité de travail. Sans redonner une place centrale à l'activité de travail comme activité créatrice de valeur, la Transition restera une idéologie sans lendemain. L'instauration de ces organisations réflexives doit être financée en lien avec les défis que représente la transformation des métiers et l'innovation de solutions plus soutenables et responsables. La mise à distance de la concurrence favorise la coopération entre acteurs tout en assumant l'évolution des métiers;
- Privilégier les aides aux TPE et PME, quel que soit leur statut, dans la mesure où elles s'engagent à contribuer à l'émergence d'écosystèmes coopératifs territorialisés. Il s'agit de favoriser l'émergence de nouvelles figures entrepreneuriales, dégagées des contraintes de la « chaîne de valeur », faisant de la proximité une ressource stratégique. Ces nouvelles figures entrepreneuriales sont en capacité de promouvoir la coopération notamment avec les acteurs engagés dans le développement des territoires infranationaux, considérés comme « bassins de vie » ;
- Sortir de la financiarisation de l'économie et de son influence dans les organisations. Cela passe par l'établissement d'un pacte solidaire adossé au plan de relance qui conditionnerait l'octroi d'aides publiques aux entreprises à des contreparties. Elles concerneraient, d'une part, l'instauration de limites des dividendes distribués aux actionnaires, l'essentiel des profits devant être réinvestis dans l'économie réelle; d'autre part, l'engagement de revenus maximums, le surplus pouvant alimenter des fondations en lien avec le financement des Transitions des territoires;
- Créer des tiers lieux ou des organismes d'intermédiation, en capacité d'identifier les ressorts qui permettent de mobiliser et de développer le patrimoine immatériel de compétences, de confiance, d'imagination, d'ingénierie, d'initiatives ... Ce patrimoine prend ses racines dans les dynamiques singulières des différents bassins de vie de notre pays. Il constitue une ressource afin que les élans de solidarité puissent se promouvoir en capacité de coopération mettant la concurrence à

distance. Ces tiers lieux ou organismes d'intermédiation pourraient jouer un rôle moteur dans l'identification des projets à faire soutenir par le plan de relance.

En définitive, c'est, donc, un nouveau « Contrat Sociétal et Territorial » qu'il s'agit de créer pour relancer une dynamique économique qui ne nous enferme pas dans la crise.

S'inspirer des démarches et des expériences déjà présentes

Cette dynamique est, en réalité, déjà enclenchée d'une manière, certes, dispersée mais bien réelle. Des entreprises, notamment des TPE et des PME sont engagées dans de nouvelles trajectoires de développement s'appuyant sur le référentiel de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Leurs expériences sont mises en discussion au sein de clubs territoriaux dans différentes régions. Leurs solutions sont regroupées avec celles d'autres acteurs complémentaires dans des écosystèmes coopératifs territorialisés.

Des organismes d'insertion regroupés, par exemple, autour du Réseau Cocagne tracent une orientation qui articule insertion par le travail, bien vivre alimentaire et développement territorial durable. Ils initient des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), des micro-fermes servicielles de proximité, des tiers lieux agissant comme des organismes d'intermédiation favorisant les coopérations entre acteurs et l'émergence de nouveaux projets durables et territoriaux.

En réalité, une multitude d'initiatives sont déjà en cours. Il apparaît, maintenant, intéressant d'identifier les expériences existant avant la crise sanitaire comme celles qui se sont créées depuis ; d'évaluer leur solidité et leur pertinence au regard des cinq séries de critère indiqués ci-dessus afin d'être en mesure de les renforcer notamment sur le plan économique en lien avec les enjeux de la Transition. Certains acteurs regroupés, aujourd'hui, notamment autour de la Fabrique des Transitions, s'y attèlent. Ce travail mérite d'être étendu et soutenu. Les expériences identifiées méritent d'être mises en discussion dans l'espace public notamment dans de nouveaux espaces comme « Travail et Transitions face aux crises » qui se présente comme un « média capacitant ».

Des initiatives ont, déjà, pu parfois trouver des appuis institutionnels comme dans le domaine alimentaire. Il est possible de s'en inspirer. Un exemple peut être pris d'une action publique ciblée, dont la mise en cohérence avec des dispositifs déjà existants a pu s'établir. Pas de grand soir de l'action publique, rien que de l'éprouvé, la confiance institutionnelle en plus. Un appel à projet national pour des circuits courts alimentaires solidaires de proximité, mobilisant des collectivités désireuses d'enclencher un « contrat de transition écologique » sur la base de

Projets Territoriaux de Coopération Economiques (PTCE) visant une autonomie alimentaire à partir d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) des publics précaires pour ces nouveaux métiers agro-alimentaires (de la collecte des déchets compostables à la distribution de points de ventes aux particuliers en passant par la production et la transformation). Ces dynamiques recréent de l'activité de travail à partir d'une délibération et d'une ingénierie territoriale entre acteurs publics (projet), acteurs professionnels (besoins), acteurs associatifs (idées), acteurs de l'ESS (services inclusifs). l'investissement stratégique est de mise par exemple sous la forme d'une généralisation des « Territoires D'innovations Grande Ambitions » de la Caisse des dépôts, à la fois matériels et immatériels pour créer les conditions d'une animation sociétale de cette démocratie de projet économique (dialogue territorial, intelligence collective, gouvernance coopérative etc.) sous conduite de recherche action indispensable à l'ambition réformatrice.

En guise de conclusion

En définitive, c'est en s'inspirant de ces démarches et des critères présentés cidessus qu'un plan de relance peut avoir du sens. Tout cela peut préfigurer un nouveau modèle économique reposant sur de nouvelles trajectoires de développement tant entrepreneuriales que territoriales que l'on peut désigner sous l'expression d'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Ce modèle fondé sur la conception de solutions intégrant biens et services dont la pertinence est évaluée à l'aune de leur portée sociétale (écologique et sociale) peut servir de référence. Il repose aussi sur la mise à distance de la concurrence et de ses effets délétères en promouvant la coopération.

Tout cela conduit à privilégier les approches territoriales par bassin de vie afin d'articuler la mobilisation et l'agencement d'acteurs aux compétences complémentaires, aux enjeux du développement durable et à l'émergence d'une nouvelle dimension de la démocratie, la « démocratie sociétale ». Cette dernière, fondée sur l'engagement dans les projets de la Transition représente une troisième dimension de la démocratie en complément de la démocratie sociale et de la démocratie représentative. Son développement est essentiel pour pérenniser les engagements et contribuer à la pertinence des décisions d'investissements de long terme prises par les acteurs publics et privés.